



VENT D'ANJOU INFOS

N°12- Edition Spéciale du 18 novembre 2009

Vent d'Anjou regroupe les associations Tigné Préservé, Vivre au Puy Notre Dame, Vigilance Environnement, Les Collines d'Antoigné, Don Quichotte 49, Briséole et Chavagnes Authentique, et diffuse de l'information sur l'éolien industriel dans Vent d'Anjou Infos.

Vent d'Anjou interpelle publiquement le Président du Conseil Général

La fédération Vent d'Anjou a été reçue le 16 novembre par Christophe Béchu. Voici in extenso le texte de conclusion de l'entretien

Monsieur le Président,

La Fédération Vent d'Anjou tient à vous remercier pour l'attention que vous portez au développement de l'éolien industriel dans le Maine et Loire.

Les problèmes d'acceptabilité sociale des éoliennes s'amplifient. Déjà, les nuisances de ces installations industrielles en zone rurale sont reconnues au plus haut niveau :

- Le Conseil d'Etat (- C.E. 15 avril 2005), reconnaît la légitimité des recours quand les éoliennes se trouvent à moins de **900 m des habitations**.
- Dans « Le Monde » du 4 juin, M. Borloo a reconnu le « problème d'acceptabilité des parcs éoliens [...] qui soulèvent souvent une opposition locale forte » (*Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009*).
- Localement, la DDASS de Maine et Loire, dans un courrier du 4 mars 09 à la communauté de communes du Vihierois- Haut Layon avertit que « *le bruit des pales peut être perceptible et identifiable à plus de 500 m. Il est donc judicieux de concevoir ces projets à distance suffisante des habitations.* ».

Pourtant, au niveau départemental, actuellement, aucun texte ne protège les habitants. **Ni la préfecture ni le Conseil Général n'ont pris la mesure de cet enjeu.**

Face aux nuisances visuelles et sonores, la procédure au tribunal administratif est le seul recours des riverains.

Actuellement, au niveau régional, le choix est fait de laisser aux promoteurs éoliens le soin de définir les distances acceptables avec les habitations

Page 3/6 du plan d'élaboration du schéma régional : « S'agissant du bruit et de la proximité de zones urbanisées, **le schéma ne définira pas de zones d'éloignement, mais renverra aux études locales à réaliser par les porteurs de projets**, pour la prise en compte de ces exigences ».

La Fédération Vent d'Anjou se tourne donc vers vous, Monsieur le Président, pour demander aux administrations et aux élus d'assurer avec fermeté le respect et la préservation de la qualité de vie des habitants de la campagne. **Nous sommes stupéfaits de constater que nos élus délèguent aux promoteurs leur responsabilité dans ce domaine.**

Nous demandons qu'une distance minimum de 900 m soit réglementaire entre les éoliennes et les habitations dans le Maine et Loire.

Autour de nous :

- La préfecture de Charente Maritime recommande 900 m d'éloignement,
- Le conseil général de Vendée souhaite 1000 m (résolution du 26 juin 2009).
- La Préfecture de Loir et Cher (juin 2007) avec 800 m
- La préfecture d'Indre et Loire avec 800 m
- La préfecture d'Eure et Loir, premier département éolien de France avec déjà plus de 200 machines, précise « *Pour des mesures évidentes de sécurité, il est également nécessaire que les éoliennes soient suffisamment éloignées des habitations. Une bande de 800 mètres autour des bourgs et hameaux est donc considérée de sensibilité majeure.* »

D'autre part, une jurisprudence constante indique que les risques de projection de pale ou de morceaux de pale existent. Dans notre région, les distances de sécurité à proximité des routes ou des infrastructures

techniques (lignes électriques ...) sont encore insuffisantes.

-En cas d'avarie, des fragments de pales peuvent être projetés sur une distance de 300m CAA Lyon avril 2005 n°04LY00431.

-Cour Administrative d'Appel de Bordeaux 6ème chambre, mai 2008, N° 06BX01050 : « *le risque de projection de fragments de pales peut s'étendre jusqu'à une distance de 300 mètres et celui qu'une pale entière soit projetée jusqu'à une distance de 500 mètres* »

-Jugement confirmé par le Conseil d'Etat en mars 2009 CE N° 318282

La Fédération Vent d'Anjou demande donc, en conformité avec les recommandations officielles, que les élus appliquent sur le terrain des prescriptions conformes au code de l'urbanisme. C'est-à-dire imposent une distance minimale d'au moins 300 m entre toute voie de circulation ou infrastructure technique et les éoliennes.

Ainsi, **à Antoigné**, le chantier ne respecte pas le règlement de voirie (art 15). Un recours contre le permis de construire est déposé auprès de M. le préfet. **Il est urgent de faire arrêter les travaux en attendant les réponses de M. le préfet et du Tribunal Administratif.**

Nous espérons que vous voudrez bien soutenir ces deux demandes bien précises qui n'ont d'autre but que d'**assurer aux populations concernées qu'elles ne seront pas sacrifiées**. Au-delà des nécessaires considérations de santé et de sécurité publique, **il s'agit là d'assurer à tous, même aux ruraux, le respect de leur cadre de vie.**

La Fédération Vent d'Anjou est soucieuse du développement des énergies renouvelables dans la région. Proches du terrain, nous avons étudié les **alternatives à l'éolien industriel**. De nombreuses pistes existent, **créatrices d'emplois locaux** et donc participant à la revitalisation de nos campagnes. Nous vous laissons un dossier contenant des propositions précises et réalisables à court terme. Nous restons, Monsieur le Président, à votre disposition pour toute collaboration ultérieure dans le domaine de la protection de l'environnement.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez bien voulu porter au problème de l'éolien industriel en zone rurale et nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Deuxième éolienne du mois d'octobre en feu !



Pales déchiquetées...



Turbine incendiée...



*Projections sur plusieurs centaines de mètres...
Heureusement qu'il n'y avait pas de foin !*

Cette fois-ci, c'était près de chez nous, en Vendée, à Froifond ! Et pourquoi pas, un jour, sur la RD 378, à Antoigné, lors du passage du car scolaire ?

Rejoignez-nous !
vent.d-anjou@laposte.net